



Conseil des droits de l'homme

32^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Genève, le 24 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue les efforts de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine afin d'améliorer le respect des droits de l'homme, en particulier ceux visant à renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice. La création d'une nouvelle institution de surveillance des activités de la police est également un développement positif.

La Suisse note avec satisfaction la ratification de la Convention d'Istanbul et les nettes améliorations contenues dans le projet d'amendement de la loi contre la discrimination. **La Suisse recommande au gouvernement de continuer ses efforts afin d'éliminer toute discrimination, en adoptant le projet d'amendement de la loi contre la discrimination et en poursuivant les crimes haineux, en particulier contre les personnes LGBTI.**

La Suisse est préoccupée par l'absence de progrès dans la réalisation des droits des enfants. **Elle recommande au gouvernement d'améliorer la qualité et l'accessibilité du système éducatif et des services de santé pour les enfants.**

Malgré les efforts concrets des autorités, les conditions de détention dans les prisons restent insatisfaisantes. **La Suisse recommande au gouvernement d'améliorer les conditions de détention en luttant contre la corruption et les cas de mauvais traitements ainsi qu'en améliorant les soins de santé dispensés.**

Finalement, la Suisse note avec inquiétude que les droits des migrants et des demandeurs d'asile ne sont pas toujours pleinement garantis en pratique. **Elle recommande aux autorités de mettre fin aux détentions, refoulements et expulsions abusifs de migrants et demandeurs d'asile et d'assurer un enregistrement en bonne et due forme.**

Je vous remercie.